

ÉVALUATION DU DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) DANS LA COMMUNE DU CARBET 2025

> L'ÉTUDE EN BREF :

- **Objet** : évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂)
- **Territoire** : Le Carbet
- **Période** : avril-juin 2025
- **Cadre** : programme d'actions AIR CAP Nord

> POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Dans le cadre du Programme AIR de CAP Nord, cette étude vise à :

- évaluer les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire du Carbet ;
- comparer les niveaux observés aux normes actuelles et à venir ;
- identifier les secteurs à enjeu afin d'orienter les politiques publiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

> PRINCIPAUX RÉSULTATS

- La concentration maximale mesurée est de 15,2 µg/m³, soit un niveau très inférieur à la valeur limite annuelle en vigueur de 40 µg/m³.
- Le risque de dépassement des normes réglementaires actuelles apparaît faible.
- Quatre sites présentent néanmoins des concentrations supérieures à 10 µg/m³, valeur recommandée par l'OMS pour la protection de la santé et qui correspondra également au futur seuil d'évaluation applicable à l'horizon 2030.
- Ces niveaux plus élevés sont observés le long de la RN2, où le trafic routier est le plus important (11 000 véhicules/jour).

> A RETENIR :

- Le **dioxyde d'azote (NO₂)** est un polluant principalement émis par le trafic routier.
- **Aucun dépassement des normes réglementaires en vigueur** n'a été observé.
- **Les concentrations les plus élevées sont mesurées à proximité de la RN2**, principal axe de circulation de la commune.
- **Certains sites dépassent toutefois la valeur recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** pour protéger la santé.
- La **concentration la plus élevée** mesurée est de **15,2 µg/m³**.
- À l'horizon 2030, certains secteurs pourraient devenir plus sensibles au regard des futures normes européennes.

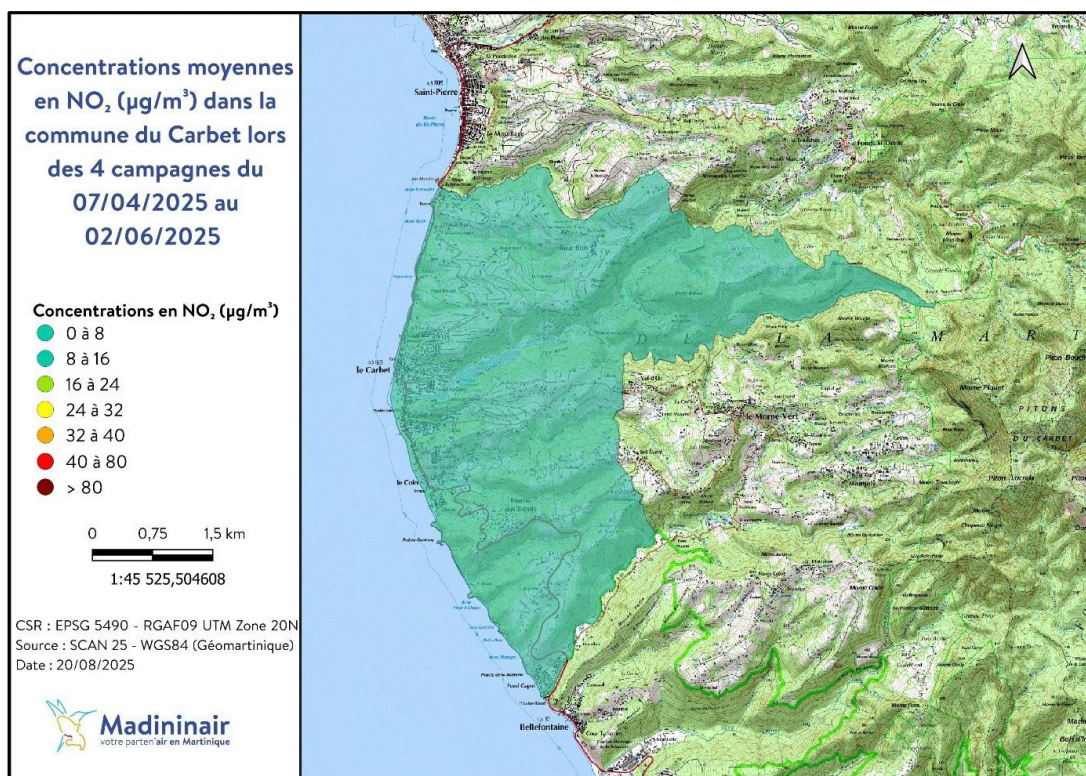
AIR, SANTÉ ET RÉGLEMENTATION : BIEN COMPRENDRE

Polluant de l'air : dioxyde d'azote NO₂

- Valeur limite actuelle (France/Europe) : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- Nouvelle valeur limite à l'horizon 2030 (France/Europe) : 20 µg/m³ en moyenne annuelle
- Valeur recommandée par l'OMS* : 10 µg/m³ en moyenne annuelle

* Organisation Mondiale de la Santé





> COMMENT L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE

- 4 campagnes de mesures entre avril et juin 2025
- Prélèvements par tubes passifs sur plusieurs sites
- Analyse en laboratoire Madininair
- Estimation d'une moyenne annuelle à partir des mesures

LES CLÉS POUR AGIR

A l'échelle collective

- Intégrer la qualité de l'air dans les politiques de mobilité et d'aménagement
- Développer les mobilités alternatives (transports en commun, mobilités douces)
- Réduire le trafic dans les zones les plus exposées
- Aménager les abords des axes routiers (végétalisation)

A l'échelle individuelle

- Privilégier les transports en commun lorsque cela est possible
- Recourir au covoiturage pour les trajets réguliers
- Privilégier la marche ou le vélo pour les déplacements courts
- Entretenir son véhicule pour limiter ses émissions



Accéder au rapport complet sur le site de Madininair.
Scannez le QR code pour y accéder directement.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique